

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 6 décembre 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Renée Thiboutot, Richard Mailloux, Sébastien Bélisle et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; madame Valérie Schoeneich, trésorière; monsieur Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies; monsieur Dave Bélanger, surintendant aux travaux publics et madame Valérie Fournier, secrétaire.

Étaient absents : monsieur le conseiller Yves Dubé et madame la conseillère Rita B. Barrette.

2016-215 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

2016-216 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-217 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2016, au montant de 1 286 757,21 \$.

Monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics, donne de l'information aux citoyens concernant les clapets antiretour et les invite à le consulter à la fin de l'assemblée pour des questions ou plus d'informations.

2016-218 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un programme incitatif à la construction de maisons neuves.

2016-219 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un programme de subventions relatif à l'installation de soupapes de sûreté (clapets de non-retour).

2016-220 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2017.

2016-221 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement abrogeant le règlement n° 80 : *Créant la Commission des loisirs.*

2016-222 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement modifiant le règlement n° 15-2016 : *Pour autoriser l'emprunt d'une somme de 896 700 \$ pour la réfection de toitures sur des édifices municipaux.*

2016-223 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement modifiant le règlement n°

04-2016 : *Pour autoriser l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ pour l'achat de machinerie et équipement.*

2016-224 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 280 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipement de déneigement.

2016-225 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement de tarification pour les secteurs des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

2016-226 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'adopter le règlement no 16-2016 intitulé : *Concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.*

2016-227 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'adopter le règlement n° 17-2016 intitulé : *Règlement modifiant le règlement no 06-2004 modifiant le règlement no 11-98 concernant le stationnement.*

2016-228 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'adopter le règlement n° 18-2016 intitulé : *Règlement modifiant le règlement no 01-2005 modifiant le règlement no 11-98 concernant le stationnement.*

2016-229 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'adopter le règlement no 12-2016 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de lotissement no 10-81 afin d'intégrer de nouvelles normes de lotissement pour les secteurs de petites maisons (RP).*

2016-230 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'adopter le règlement n° 13-2016 intitulé : *Amendant le règlement de zonage pour autoriser certains usages dans les zones RF-18 et CV-4 et créer une nouvelle zone spécifique aux petites maisons.*

2016-231 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'adopter le règlement n° 19-2016 intitulé : *Règlement décrétant un programme d'aide à la construction industrielle et commerciale pour les terrains situés sur le territoire de la ville de La Sarre.*

2016-232 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'adopter la *Directive administrative concernant la fourniture, l'acquisition et l'utilisation des téléphones cellulaires et intelligents.*

2016-233 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le contrat de vente du lot 3 543 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, à Trionex inc.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-234

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner le protocole d'entente avec Gabriel Aubé inc. concernant le terrain portant le n° de lot 3 870 403.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

ATTENDU QUE le règlement créant la Commission des loisirs sera abrogé le 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE le 31 décembre prochain, après en avoir dûment avisé le conseil d'administration le 27 septembre 2016, la Ville mettra un terme au protocole d'entente confiant à la Commission des loisirs l'administration et la gestion des loisirs et de la culture dans la ville de La Sarre, y incluant toutes les infrastructures et immobilisations propriétés de la Ville utilisées à des fins de loisirs et culture, ainsi que l'immeuble sis au 600 de la rue Principale;

ATTENDU QU'un conseil d'administration transitoire doit être mis en place jusqu'à la fin des opérations au 31 décembre 2017;

2016-235

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de désigner monsieur Normand Houde à titre de président de ce conseil transitoire et madame Isabelle D'Amours à titre de vice-présidente.

2016-236

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à la vente des propriétés sises sur le territoire de la Ville de La Sarre, dont les taxes municipales n'ont pas été acquittées pour les années 2014-2015-2016.

2016-237

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'autoriser l'achat du progiciel PG sur une période de trois (3) ans.

Madame Valérie Schoeneich, trésorière, est par les présentes autorisée à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-238

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de retenir la seule soumission reçue, soit celle des Entreprises JLR, pour la cueillette et le transport des déchets solides et des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 inclusivement, pour un montant forfaitaire global de 741 048,13 \$ taxes incluses.

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) est en processus de réorganisation administrative et en voie d'implanter des centres de services;

ATTENDU QUE la SQ a informé la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) de divers scénarios possibles pour sa réorganisation;

ATTENDU QUE la MRC a saisi la SQ, par sa résolution numéro 16-97, de sa position concernant la mise en place projetée des centres de services;

ATTENDU QUE la MRC n'a eu aucun suivi de la part de la SQ à l'endroit de sa résolution;

2016-239

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et unanimement résolu :

D'EXIGER, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, minimalement le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur.

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 16-97 titrée « Centre de service de la Sûreté du Québec »;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise aux autorités de la Sûreté du Québec ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux;

ATTENDU QUE, malgré les engagements pris, la MRC n'a eu aucune réponse à ladite résolution;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2016-239, la Ville de La Sarre exige le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2016-240

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers.

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est en processus de réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE les ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux MRC sont en cours de révision;

CONSIDÉRANT les répercussions découlant des « Considérants » précédents;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fédération québécoise des municipalités titrée « Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec », résolution AGA 2016-09-29/23;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre n'accepte aucune réduction de services ni d'effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que de leur niveau de pouvoir décisionnel, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2016-241

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et unanimement résolu :

- D'APPUYER la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités afin, notamment, de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec et ce,

CONDITIONNELLEMENT au maintien de la desserte policière et des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que de leur pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2016-242

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Le point 7i : Confirmation de la propriété de la Promenade du centenaire et engagement relatif à l'entretien permanent du monument est reporté à une prochaine séance.

2016-243

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser l'adhésion à Live Barn.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-244

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu de renouveler l'adhésion de la Ville de La Sarre au Club nautique du Lac-Abitibi en acquittant les frais d'adhésion annuels de 30 \$. Aucun représentant ne sera nommé pour la prochaine année au sein du conseil d'administration.

2016-245

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'autoriser la tenue d'un centre d'appel dans nos bureaux à l'occasion du Téléthon La Ressource, qui aura lieu le dimanche 29 janvier 2017.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression induite sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

ATTENDU QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

2016-246

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'appuyer les démarches du Regroupement pour un Québec en santé et de demander au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.
- D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois.

2016-247

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de mandater Stantec à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC et de présenter tout engagement en lien avec cette demande pour le projet de développement résidentiel de petites maisons.

2016-248

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de confirmer notre engagement à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée pour le projet de développement résidentiel de petites maisons.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour le 170, 1^{re} Rue Ouest, en raison d'un projet d'agrandissement de la maison vers l'avant. Le bâtiment se trouverait alors à une distance de 2,75 mètres de la ligne de lot avant, alors que la marge de recul prescrite par le règlement de zonage est de 6 mètres.

Compte tenu qu'il s'agit d'un secteur ancien où la majorité des maisons ne respectent pas la marge de recul avant, cet empiètement est jugé mineur et ne cause aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-249

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour le 55, 5^e Avenue Est, dont la façade du terrain est de 5,83 mètres, alors que la réglementation exige un minimum de 11,0 mètres.

Compte tenu que le terrain a été cadastré après l'entrée en vigueur du règlement;

Compte tenu que cette situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-250

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

2016-251

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner la servitude de maintien en état d'empiétements mineurs pour la propriété située au 124, 3^e Avenue Est, pour des empiétements dans l'emprise de la 3^e Avenue Est (lot 3 544 040), soit l'escalier de la galerie avant (0,81 mètre), le toit de la galerie avant (0,11 mètre) et le trottoir (avec l'escalier) de dalles de béton (0,91 mètre).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carl Lambert désire utiliser à une fin autre qu'agricole une partie du lot 3 871 566 cadastre du Québec d'une superficie de 5 000 mètres carrés, plus un chemin d'accès à même le lot 3 871 039 d'une superficie de 2 850 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement touché par ce projet n'est pas situé à proximité de bâtiments agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de La Sarre;

2016-252

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu qu'une demande soit acheminée à la CPTAQ, à l'effet d'aliéner et d'utiliser à des fins non agricoles le lot 3 871 566, cadastre du Québec, plus le chemin d'accès situé sur le lot 3 871 039.

Monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, présente le rapport mensuel des permis pour novembre 2016. Pour des travaux d'une valeur totale de 320 00 \$, 13 permis ont été émis.

Monsieur le maire Normand Houde avise qu'une assemblée spéciale aura lieu le 12 décembre 2016 pour l'adoption du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019.



Normand Houde
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière

1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 1, 1861.

2. The second part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861.

3. The third part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861.

4. The fourth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

5. The fifth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

6. The sixth part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.

7. The seventh part is a report from the Secretary of the Army, dated January 1, 1861.

8. The eighth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

9. The ninth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

10. The tenth part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.

11. The eleventh part is a report from the Secretary of the Army, dated January 1, 1861.

12. The twelfth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861.

13. The thirteenth part is a report from the Secretary of the War, dated January 1, 1861.

14. The fourteenth part is a report from the Secretary of the State, dated January 1, 1861.